

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du		25 février 2026		à	19H00
N° délibération D2026-02-02		Date de convocation 19 février 2026		Date d'affichage 19 février 2026	
Nombre de conseillers					
En exercice 11	Présents 11	Absent exc.	Absent	Votants 10	
Etaient présents					
M. WOLLJUNG Serge		M. FALLITTO Giovanni		M. BOULANGE Philippe	
M. MULLER Jean-Marie		M. GIRARD Guy			
Mme MARTIGNON Sonia		Mme CAISSUTTI Claudie			
M. POINSIGNON Gilles		Mme WAGNER Mirèse			
Mme LUBNAU Dominique		Mme PECYNA Carole			
Était absent excusé					
Objet : Budget lotissement Clos du Pré la Dame : vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025					

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la délibération D2023-08-01 du 27 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

VU la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique signée le 23 novembre 2023 ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de Silly-sur-Nied ;

VU le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Silly-sur-Nied ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT que Sonia MARTIGNON a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du CFU ;

CONSIDERANT que Serge WOLLJUNG, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Sonia MARTIGNON, adjointe au Maire pour le vote du CFU ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT les éléments susvisés ;

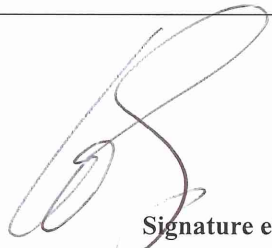
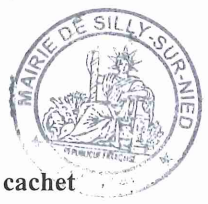
Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

		Investissement	Fonctionnement	TOTAL CUMULE
Prévision budgétaire totale	A	64 296,62	103 481,31	167 777,93
RECETTES	B	11 648,31	51 274 ,80	62 923,11
Restes à réaliser	C	0 00	0,00	0,00
Autorisation budgétaire totale	D	52 648,31	191 785,30	244 433,61
DEPENSES	E	0,00	13 304,26	13 304,26
Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0 ,00
Solde des réalisations de l'exercice	G = B - E	11 648,31	37 970,54	49 618,85
Résultats antérieurs reportés	H	-11 648,31	88 303,99	0,00
Excédent / déficit	G + H	0,00	126 274,53	49 618,85
Restes à réaliser	I = C – F	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	G +H +I	0,00	126 274,53	49 618,85

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte Financier Unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Silly-sur-Nied, le 25 février 2026
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied



 Signature et cachet